

Lorient, le 30 juin 2011

Adresse pour toutes correspondances

Syndicat SNPAM-CGT
Section locale de l'ENIM de Lorient
33 Bld Cosmao Dumanoir
56327 LORIENT Cedex

❖ PROCES VERBAL

de la réunion des adhérents de la section locale de l'ENIM à Lorient

❖ Constitution de la section syndicale locale de l'ENIM à Lorient

Les adhérents du S.N.P.A.M.-C.G.T de la section locale du site de Lorient se sont réunis ce jour, jeudi 30 juin 2011.

L'ordre du jour était le suivant :

- constitution de la section : élection du bureau

Vu la Loi n° 83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite Le Pors,
Vu le Décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, à compter du 01-01-1982, par les agents publics dans les administrations de l'Etat et dans les Etablissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial,
Vu la Circulaire DPSM n° 2000-90 du 11/12/2000 relative à l'amélioration des conditions d'exercice des droits syndicaux et du dialogue social au sein des services du ministère de l'équipement, des transports et du logement,
Vu le courrier DPSM du 31 janvier 2005 relatif aux moyens des organisations syndicales.

Les adhérents présents ont décidé de constituer une section syndicale locale dont le but est *"le maintien et le développement d'un service public de qualité par la défense des missions exercées par l'ENIM au moyen de toutes actions légales et collectives et dans le respect des organismes paritaires"*. Les moyens nécessaires au fonctionnement de la section devront être mis à disposition.

Le bureau de la section a été élu à l'unanimité des membres présents. Ont été élus :

Secrétaire de la section locale : Roger LE COURIC

Secrétaire adjoint : Yves ROUSSEAUD

Trésorier : Marie Claude TREBY

Membres : Nelly COMBE, Lucette DEBRUYNE, Valérie EVANNO, Annie LORAND, Catherine MALLARD, Claudine PANOS, Christiane STEPHANT, Aline TORTAY

Le secrétaire de la section locale
Roger LE COURIC



Copies : Le secrétaire général du SNPAM-CGT, N. MAYER
Le chef du centre de liquidation des prestations
Le chef de la division des systèmes informatiques
Le chef du centre de documentation et de formation
Le médecin conseil, chef du service médical de Lorient
Le responsable de la délégation comptable de Lorient
La responsable de l'unité de gestion des interventions sociales
Pour information : La secrétaire générale adjointe du SNPAM - CGT (ENIM) N. LAGARDERE